



## Achat terrain constructible avec petit chalet démontable de moins

Par **Fleura**, le **24/08/2016** à **22:41**

Bonjour,

Je voudrais acquérir un terrain constructible en campagne dans le sud ouest ayant un petit chalet bois de moins de 20 m<sup>2</sup>. Le permis de construire avait été demandé par le propriétaire il y a 3 ans mais il n'a jamais bâti, il a juste installé ce petit chalet sur plancher démontable avec accord à l'amiable de l'ancien maire.

N'ayant pas l'intention de construire une habitation, je voudrais savoir s'il me faut une autorisation de la mairie pour occuper une partie de l'année le petit chalet déjà en place depuis 3 ans ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **25/08/2016** à **07:13**

Bonjour,

Voyez donc ce problème avec la mairie car si, depuis, il y a eu un changement de municipalité, l'accord verbal n'est probablement plus applicable.